



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
DU CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY
DU 31 OCTOBRE 2016 A 20H15**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Communications des délégués des différentes associations intercommunales
6. Préavis no. 3 relatif à une demande de crédit d'investissement de 1'116'000 CHF TTC pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse (RC1 B-P) entre Mies, Tannay, Coppet et Founex (1^{ère} étape) – Présentation par M. Warneri de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et de M. Henneberger du Bureau Mosini et Caviezel SA
7. Préavis no. 4 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017
8. Propositions individuelles et divers

1. Appel

Après deux arrivées tardives, 35 personnes sont présentes, 3 excusées (MM. J.-L. Jacquinod, J.-M. Keller et H. Qaqaya), 2 absentes (Mmes F. Gerig et Y. Arutyunyan). La majorité est fixée à 18 voix. Aucune modification de l'ordre du jour n'est demandée.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 est approuvé par 30 oui et 3 abstentions.

3. Communications du Bureau

G. Caillet, Président, lit la lettre de J.-L. Jacquinod. Celui-ci demande de l'excuser pour son absence de ce soir. Il demande que les Municipaux présents lors des séances de commissions se retirent à la fin des délibérations pour que les membres puissent prendre leur décision à huis clos. Il prie la secrétaire de communiquer à tous les Conseillers/ères les nom, prénom, adresse, no. de téléphone et e-mail de chaque membre du Conseil. A sa demande, le Syndic communiquera les honoraires de la Municipalité et des membres du Conseil lors de la prochaine séance.

Le Président informe que certains Tannayrolis, certains Conseillers et les membres de l'Amicale ont reçu un courrier de M. Zumberi, aubergiste du Lion d'Or. Le Syndic reviendra sur ce sujet dans ses communications.

4. Communications de la Municipalité

Le Syndic revient sur la lettre adressée par M. Zumberi à certaines personnes, dans laquelle étaient relevés l'ensemble des griefs qu'il adresse à la Municipalité et au Syndic. Celui-ci rappelle que les décisions sont prises collégialement en Municipalité. M. Zumberi affirme qu'il sera expulsé le 21 octobre tout en sachant que ce ne serait pas le cas puisqu'il a fait recours et qu'une séance est prévue à la Justice de paix le 1^{er} décembre ; il se plaint du refus de dialogue alors qu'il a été reçu plusieurs fois en Municipalité ; son loyer a été

abaissé, les chambres d'hôtel ont été améliorées et un prêt lui a été accordé. La Municipalité a dû admettre que le gérant n'était plus en mesure d'assumer son loyer et ses charges, qu'il a pris de gros retards dans ses paiements, qu'il a de nombreuses poursuites et qu'il est arrivé au bout de ses capacités financières. De plus, il n'a payé aucune taxe de séjour sur les chambres qu'il loue depuis le début de l'année. S'agissant de l'appartement, la Municipalité est ouverte à la discussion sur la date du départ des locataires, pour autant que les indemnités d'occupation soient payées. Le Syndic précise encore que M. Zumberi est propriétaire d'une maison dans le Jura vaudois. Le Préfet a reçu copie du courrier de M. Zumberi ; dans sa réponse il a rappelé que les décisions de la Municipalité sont prises dans le cadre du collège municipal et qu'il n'entend pas intervenir dans la gestion de ce dossier qui relève de l'unique compétence municipale.

M. Piscetta de la Régie Burger rappelle que deux procédures sont en cours et qu'il n'y a pas de faits nouveaux pour changer de position. Tous les points litigieux soulevés par M. Zumberi depuis 2013 ont trouvé un accord ou une réponse. Le loyer courant de l'appartement est à jour mais pas celui de l'auberge ni les contrats d'entretien payés par la Municipalité mais à charge de l'aubergiste. Le Syndic relève que la Municipalité a tout tenté pour donner à M. Zumberi du temps pour surmonter ses difficultés.

Dans l'affaire des Rives du lac, le Syndic informe qu'avec son collègue G. van Gelder il a réuni l'ensemble des propriétaires du bord du lac le 13 octobre écoulé pour leur rappeler la position municipale. Les servitudes de passage sont de la compétence du canton.

Concernant le marchepied, de compétence municipale, la Municipalité s'est assurée que les deux mètres prévus par la loi étaient libres de tout obstacle. Elle a confirmé qu'il n'est pas public, mais réservé aux douaniers et aux pêcheurs en difficulté. Le Syndic a informé les propriétaires que, pour plus d'efficacité il serait judicieux qu'ils fassent également appel aux services d'un avocat qui pourrait se concerter avec celui de la commune. L'affaire est pendante devant la CDAP (Cour de droit administratif et public). A ce stade, la Municipalité doit donner réponse au recours de Rives Publiques d'ici au 15 novembre.

Le Syndic annonce avec beaucoup de regret la démission de la secrétaire municipale adjointe, Mme Kilchherr, qui souhaite donner une autre orientation à sa carrière. Il relève que la Municipalité a pu compter durant ces cinq dernières années sur une employée très compétente et de grandes qualités. Elle quittera à mi-décembre. Suite à l'annonce parue dans les journaux, La Municipalité a reçu une cinquantaine d'offres. La secrétaire communale et son adjointe jouent un rôle très important, car Tannay n'a pas de chefs de service et il faut une véritable polyvalence.

Le repas des aînés est fixé au mardi 13 décembre, la commune a fait appel à un traiteur. Le Syndic rend un hommage à M. Claude Figeat, municipal des finances à Mies, décédé récemment. C'était une personnalité attachante et un collègue compétent, avec de grandes qualités humaines. Il en gardera un très beau souvenir.

5. Communication des délégués des différentes associations intercommunales

A. Mir a assisté à une séance purement informative et sans demande de prise de position sur le budget de l'ARCSO. Ce budget de CHF 6'186'150.- est légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent dû, essentiellement, au niveau des charges, à la réduction d'un poste de travail et, au niveau des produits, à une légère augmentation de la participation de l'ASCOT.

6. Préavis no. 3 relatif à une demande de crédit d'investissement de 1'116'000 CHF TTC pour financer la réalisation des travaux de réhabilitation de la route Suisse (RC1 B-P) entre Mies, Tannay, Coppet et Founex (1ère étape) – Présentation par M. Warneri de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et de M. Henneberger du Bureau Mosini et Caviezel SA

G. van Gelder présente MM. Warneri et Henneberger qui exposent le projet. Ouverture du chantier printemps 2017, fin des travaux décembre 2019 et pose du revêtement été 2020. Le rapport de la Commission des finances est favorable

La Commission d'urbanisme présente un préavis favorable signé par 4 personnes.

A.-F. Hess lit le rapport.

Le rapport minoritaire signé par une personne est lu par C. Monney.

Discussion :

Le rond-point Bénuyer où passent 12'000 véhicules par jour, n'est pas à l'avantage des habitants du chemin Bénuyer. Des feux apporteraient plus de sécurité. Il faut encourager les gens à utiliser le souterrain. On n'a pas besoin de places de stationnement supplémentaires, de plus en plein soleil, le port ayant été refusé. Il faudrait ouvrir les accès à l'autoroute qui sont déjà construits pour diminuer le trafic sur la RC1.

L'enquête publique est terminée. Les riverains ont fait des oppositions pour cause d'expropriation et d'atteintes aux propriétés privées. Les oppositions sont en discussion avec les propriétaires. Ce tronçon ne sera pas modifié. La vitesse sur la RC1 est actuellement de 80 km/h. Le Conseil d'Etat peut l'abaisser à 60 km/h, mais pas à 50 car la route est hors localité. Mies a demandé d'augmenter les places de stationnement pour améliorer l'accès au lac et Tannay pour la zone du Torry. Le passage sous voies n'est pas beaucoup utilisé. Le projet favorise un meilleur accès village-lac. Les îlots de sécurité permettent de traverser plus en sécurité. Il manque des places de stationnement au bas du chemin F.-L. Duvillard. Le projet est jugé dangereux et polluant. On doit accepter le projet tel qu'il est présenté, sinon on doit tout recommencer à zéro. Il y a eu plusieurs occasions de s'opposer.

Le nouveau revêtement phono-absorbant est apprécié. Les traversées piétonnes seront éclairées, c'est une obligation légale. Les 4 communes ont accepté une continuité d'éclairage. Les contre-allées seront également éclairées, mais seulement sur la partie publique. Les places de stationnement sur Mies et Tannay seront publiques. On pourra traverser la route en voiture, mais le giratoire permettra aux riverains de tourner pour accéder à leur propriété sans traverser la route en cas de fort trafic.

La sécurité est l'argument vendeur pour le giratoire. Les clients de la buvette peuvent utiliser le passage souterrain. Le rond-point va rendre le passage plus difficile que maintenant et le cycliste aura plus de risques.

Il y aura un trottoir de 1,5 m pour les piétons le long de la propriété chemin Bénuyer 1. La modification du chemin Bénuyer sera faite en premier. Les accès seront réglementaires pour le service des bus ou autres. Il y aura des éléments de protection à l'entrée du giratoire.

L'éclairage sera subventionné en totalité entre les panneaux d'entrée des localités.

La question du refus d'une commune a été débattue il y a quelques jours. Tout serait remis en cause. Aucune nouvelle sortie d'autoroute à Versoix n'est prévue avant 20-30 ans.

Les giratoires mesureront 29 m de diamètre avec une voie de circulation. Les gens devront ralentir pour y entrer. La partie centrale mesurera 10 cm de haut pour laisser passer les convois exceptionnels. La Municipalité a décidé de relancer la construction d'un port, la nécessité du giratoire va réapparaître.

Les lignes jaunes des passages sécurisés ne seront pas marquées parce que c'est une route cantonale, mais la borne abeille sera posée. L'automobiliste reste prioritaire. C'est un passage aisément.

Le projet passe par tous les services concernés de l'Etat. Une largeur de route de 7 m est préconisée quand il y a un trottoir, sinon 6,5 m suffisent, d'autant que le taux de camions est faible. Les bordures franchissables offrent un système à niveau notamment pour les cyclistes. Ce projet a fait l'objet de deux audits, le Bpa et un auditeur privé.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 3 est accepté par 30 oui, 3 non et 2 abstentions.

7. Préavis no. 4 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017

D. Rudaz présente le préavis. Elle relève que les investissements se font en fonction des finances à disposition et qu'il faudra gérer les investissements avec précaution. Les investissements, c'est le déménagement de l'UAPE, la construction d'un immeuble locatif, le futur aménagement du port, la refonte du PPA (plan partiel d'affectation), la construction d'une voirie pour le matériel communal. Une simulation des investissements a été faite jusqu'en 2021. Si on effectue les investissements prévus, on devra augmenter l'impôt de 2-3 points en 2018. La bonne surprise a été un retour de 800'000 francs de la facture sociale. Le bulletin secret n'est pas demandé.

Le préavis no. 4 est accepté à l'unanimité.

8. Propositions individuelles et divers

X. Boquillon demande des chiffres sur papier concernant l'auberge, se demande pourquoi le repas des aînés et le repas de fin d'année du Conseil ne se passent pas à l'auberge. Le Président répond que le repas tardif du Conseil s'est tenu à la Buvette de la plage qui était ouverte le lundi.

Concernant l'auberge, le Syndic répond que certains chiffres ne doivent pas circuler. Il rappelle la séance de la Justice le 1^{er} décembre. La Commission des finances pourrait recevoir les chiffres si elle le souhaite. La fourchette a été donnée par M. Piscetta. Le Syndic a évoqué les poursuites qui sont très conséquentes. La Municipalité ayant rompu le bail à fin août, il estime que ce serait illogique de demander les services de l'aubergiste, alors qu'on ne veut plus travailler avec lui.

N. Wermuth Keyaerts demande quels sont les meilleurs ou les pires délais pour régler ce problème. M. Piscetta répond qu'il est très compliqué de donner un délai. La Justice de paix tranchera. L'auberge et l'appartement sont deux problèmes différents, M. Piscetta évoque un délai de 6 mois. De plus, une mesure d'expulsion ne serait pas appliquée en décembre ou janvier. L'auberge n'est pas fermée.

J. Monney rappelle que restaurateur est un métier et que ce ne serait pas inutile de faire un audit. Elle estime que le décor ne rime pas à grand-chose.

A. Mir demande si ce ne serait pas le moment pour amener le gaz à Tannay. La Municipalité va étudier la question. C. Chatton rappelle que le SITSE avait effectué un sondage concernant le gaz il y a 3-4 ans et que les communes avaient répondu par la négative.

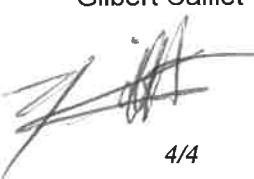
J. Monney dit que sa maison est sur une ligne électrique aérienne et demande s'il est possible de l'enterrer puisqu'on ouvre le chemin pour les travaux. Elle demande si les égouts et autres canalisations sont en bon état. A étudier.

N. Heinzelmann avait demandé si on refaisait le ralentisseur mal placé. G. van Gelder répond que les ralentisseurs ont été revus et qu'un devra être changé de position près de la place de jeux. Concernant celui dans le tournant au bout du chemin des Pralets, il est réticent car il n'y a pas de visibilité, mais le piéton a une protection.

G. Caillet demande ce qu'il en est des deux chantiers non terminés au chemin de la Fin et route de Malcroissant. N. Finkelstein n'a pas de nouvelles depuis un an. Il contactera les propriétaires.

Le Président clôture la séance à 22h50 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Le Président :
Gilbert Caillet



4/4

La Secrétaire :
Isolotte Ramseyer

